

Paris, le 30 octobre 2020

## RECONFINEMENT - DANS LES ÉTABLISSEMENTS UNIVERSITAIRES, L'URGENCE EST À L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

Le SNESUP-FSU a été reçu ce matin avec l'ensemble des organisations syndicales par Frédérique Vidal pour évoquer les conséquences du reconfinement sur l'organisation des activités des universités et des organismes de recherche.

Le SNESUP-FSU a rappelé à cette occasion que l'ensemble des personnels enseignants ont dépensé beaucoup d'énergie depuis deux mois à mettre en place la rentrée universitaire avec des directives qui n'ont cessé d'évoluer au fil des semaines. Ils ont dû s'adapter dans l'urgence, parfois du jour au lendemain, pour mettre en œuvre les injonctions ministérielles successives. Cette adaptation s'est faite au prix d'une surcharge de travail, d'une fatigue et d'un stress conséquents. La "jauge à 50 %" annoncée début octobre a été mise en œuvre avec plus ou moins de succès. Les effectifs ont été réduits, les gestes barrières respectés, l'organisation s'est mise en place non sans mal malgré le manque d'anticipation des autorités de tutelle. Le SNESUP-FSU considère que l'enseignement présentiel doit *a minima* être maintenu dans les conditions actuelles de jauge à 50 % pour les TD et pour les TP, et dans le respect strict des règles sanitaires, à la fois pour éviter à nouveau une réorganisation pédagogique, pour maintenir la qualité des formations et pour permettre aux étudiant·es les plus en difficulté de ne pas décrocher. Rompre à nouveau totalement le lien avec les étudiant·es serait à court terme catastrophique pour beaucoup d'entre eux/elles, en particulier les étudiant·es de première année.

Le SNESUP-FSU a dénoncé à ce titre l'inégalité de traitement entre les étudiant·es en BTS et CPGE (classes préparatoires aux grandes écoles) dont les formations se déroulent dans les lycées et les étudiant·es inscrit·es à l'université. Sous prétexte d'une plus grande facilité de contrôle de la circulation physique des étudiant·es dans les lycées, le MESRI met en place un traitement différencié entre les étudiant·es, alors que rien dans l'organisation pédagogique ne justifie ce choix. Contrôler la circulation physique des étudiant·es est possible, y compris à l'université.

Le SNESUP-FSU a rappelé également l'exigence d'une tenue des examens en présentiel et la nécessité d'anticiper leur organisation dès maintenant. Il convient à tout prix d'éviter que ne se reproduisent les fortes inégalités liées aux conditions sociales et aux inégalités numériques constatées lors du premier confinement avec les évaluations à distance. Tout doit être mis en œuvre dès maintenant (réservation de salles, recrutement de personnels pour la surveillance, etc.) pour organiser ces examens dans de bonnes conditions.

Enfin, le SNESUP-FSU souhaite mettre en exergue un certain nombre de priorités liées à la crise sanitaire : l'organisation pédagogique, le suivi des étudiant·es, le soutien des personnels engagé·es, l'octroi de moyens spécifiques dédiés à la prise en charge des surcoûts occasionnés par la crise sanitaire, le recrutement massif de personnels titulaires pour faire face à la situation.

L'urgence ne réside pas dans l'adoption au pas de charge du texte de loi de programmation de la recherche (LPR). Il y a une réelle indécence à défendre devant le Sénat un texte auquel s'oppose une grande majorité de la communauté universitaire et à en accroître la dangerosité en acceptant des amendements (notamment la suppression de la qualification par le CNU et la limitation de la liberté académique pour tenir compte des "valeurs de la République") pendant que cette même communauté est submergée par des questions d'ordre pratique, didactique et pédagogique qui ne peuvent attendre. Lors de ces six derniers mois, c'est à l'adaptation des établissements de l'ESR au nouveau contexte sanitaire que le MESRI aurait dû consacrer toute son énergie, non à la LPR. ■

**SUIVEZ-NOUS !**



**[SNESUPFSU](https://www.snesupfsu.fr)**



**[@SNESUPFSU](https://twitter.com/SNESUPFSU)**

**SNESUP-FSU – 78 rue du Faubourg-Saint-Denis 75010 Paris  
Tél. : 01 44 79 96 10 – [sg@snesup.fr](mailto:sg@snesup.fr) – [www.snesup.fr](http://www.snesup.fr)**